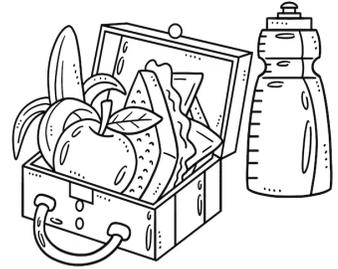


Comportement attendu sur l'heure du dîner



4. Être à l'école sur les heures de dîner et participer aux différentes activités proposées est un privilège pour tous les élèves.

Pour pouvoir en bénéficier, tu dois adopter un comportement positif et respecter les adultes ainsi que les autres élèves de l'école. Si tu ne respectes pas les règles de bonnes conduites, voici la trajectoire d'intervention :

- 1^{re} intervention : Rencontre avec l'éducatrice spécialisée et appel aux parents.
- 2^e intervention : Appel aux parents et retrait des dîners à l'école pour 1 semaine.
- 3^e intervention : Appel aux parents et retrait des dîners à l'école pour 1 mois.
- 4^e intervention : Appel aux parents et retrait des dîners à l'école pour le reste de l'année.

NOTES IMPORTANTES

- Les conséquences sont toujours à la discrétion de la direction. Par exemple, il se pourrait que la direction envoie l'élève pour un mois plutôt que pour une semaine selon la gravité des gestes posés.
- Dans le cas où le parent n'a pas été rejoint, l'élève aura le choix de quitter l'école pour le dîner ou bien d'aller au local Transit.
- Les raisons valables pour qu'un élève ne soit pas retourné à la maison malgré le protocole, sont les suivantes : l'élève a une difficulté physique ne lui permettant pas de partir à l'heure des dîners ou l'élève a un transport adapté.



Pour bénéficier du privilège de demeurer à l'école sur l'heure du dîner et de participer aux différentes activités, une entente devra être signée (formulaire électronique) par l'élève et un responsable de l'autorité parentale avant le début des cours.